# Formulaires

## Formulaire d’identification

|  |  |
| --- | --- |
| Nom et prénom du soumissionnaire ou dénomination de la société et forme juridique |  |
| Nationalité du soumissionnaire et du personnel (en cas de différence) |  |
| Domicile / Siège social |  |
| Numéro de téléphone |  |
| Numéro d’inscription Office National de Sécurité Sociale ou équivalent |  |
| Numéro d’enregistrement au registre national (des entreprises) / numéro IFU |  |
| Représenté(e) par le(s) soussigné(s)(nom, prénom et qualité) |  |
| Personne de contact (numéro de téléphone, e-mail) |  |
| En cas de différence : chef du projet (numéro de téléphone, e-mail) |  |
| Numéro de compte pour les paiementsInstitution financièreOuvert au nom de |  |

Nom :

Signature :

## Déclaration d’intégrité pour les soumissionnaires

Par la présente, le soumissionnaire déclare ce qui suit :

* Ni les membres de l’administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d’un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
* Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
* Nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie et à la lutte contre la corruption repris dans le cahier spécial des charges et nous déclarons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Nous sommes de même conscients du fait que les membres du personnel de Enabel sont liés aux dispositions d’un code éthique qui précise ce qui suit : « Afin d’assurer l’impartialité des membres du personnel, il leur est interdit de solliciter, d’exiger ou d’accepter des dons, gratifications ou avantages quelconques destinés à eux-mêmes ou des tiers, que ce soit ou non dans l’exercice de leur fonction, lorsque les dons, gratifications ou avantages précités sont liés à cet exercice. Notons que ce qui importe le plus dans cette problématique est moins l’enrichissement résultant de l’acceptation de dons, gratifications ou avantages de toute nature, que la perte de l’impartialité requise du membre du personnel dans l’exercice de sa fonction. À titre personnel, les membres du personnel n’acceptent aucune gratification, aucun don ni avantage financier ou autre, pour les services rendus ».

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, nous déclarons, par ailleurs, marquer notre accord avec les dispositions suivantes :

* Afin d’éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l’exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l’administration et les travailleurs) d’offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
* Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu’il s’avérerait que l’attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l’obtention ou l’offre des avantages appréciables en argent précités.
* Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques peut aboutir à l’exclusion du contractant du présent marché et d’autres marchés publics pour Enabel.
* Le contractant du marché (adjudicataire) s’engage à fournir au pouvoir adjudicateur, à sa demande, toutes les pièces justificatives relatives aux conditions d’exécution du contrat. Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à tout contrôle, sur pièces et sur place, qu’il estimerait nécessaire pour réunir des éléments de preuve sur une présomption de frais commerciaux inhabituels.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l’encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Nom et prénom :

Date :

Signature autorisée :

## Déclaration ‘droits d’accès’

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d’exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l’objet d’une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour l’une des infractions suivantes :

1° participation à une organisation criminelle ;

2° corruption ;

3° fraude ;

4° infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d’une telle infraction ;

5° blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ;

6° travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ;

7° occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal ;

8° la création de sociétés offshore.

L’exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement.

1. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d’impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale pour un montant de plus de 5.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu’il possède à l’égard d’un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l’égard de tiers. Ces créances s’élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales ;
2. le soumissionnaire est en état de faillite, de liquidation, de cessation d’activités, de réorganisation judiciaire, ou a fait l’aveu de sa faillite, ou fait l’objet d’une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d’une procédure de même nature existant dans d’autres réglementations nationales ;
3. le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité.

Sont entre autres considérées comme telle faute professionnelle grave :

1. une infraction à la Politique de Enabel concernant l’exploitation et les abus sexuels – juin 2019 ;
2. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;
3. une infraction relative à une disposition d’ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail ;
4. le soumissionnaire s’est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l’absence de motifs d’exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
5. lorsque Enabel dispose d’éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d’exclusion Enabel en raison d’un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

1. lorsqu’il ne peut être remédié à un conflit d’intérêts par d’autres mesures moins intrusives ;
2. des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l’exécution d’une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d’un contrat antérieur passé avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d’office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.

Sont considérées comme ‘défaillances importantes’ le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établi par le droit de l’Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail.

La présence du soumissionnaire sur la liste d’exclusion Enabel en raison d’une telle défaillance sert d’un tel constat.

1. des mesures restrictives ont été prises vis-à-vis du contractant dans l’objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l’homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d’armes de destruction massive.
2. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d’entités soumises par les Nations-Unies, l’Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l’adresse suivante :

https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies

Pour l’Union européenne, les listes peuvent être consultées à l’adresse suivante :

https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue

https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive\_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur\_le\_spf/structure\_et\_services/administrations\_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

Le soumissionnaire consent formellement à ce que Enabel ait accès aux documents justificatifs étayant les informations fournies dans le présent document.

Nom et prénom :

Date :

Signature autorisée :

## Procuration

Le soumissionnaire doit joindre à son offre la **procuration** autorisant la personne à signer l’offre et toute la documentation correspondante ou tout document attestant que la personne qui signe est bien habilitée à le faire (statuts, mandats, acte notarié…).

En cas d’**association momentanée**, l'offre conjointe doit préciser le rôle de chaque membre de l’association. Un chef de file doit être désigné et la procuration doit être complétée en conséquence.

## Enregistrement et statut juridique

Le soumissionnaire doit joindre à son offre une copie des documents[[1]](#footnote-1) originaux relatifs à son **enregistrement** et/ou son **statut juridique**, qui établissent son lieu d’enregistrement et/ou son siège statutaire (certificat de constitution ou d'enregistrement, etc.).

## Attestation de régularité relative au paiement des cotisations sociales

Au plus tard avant l’attribution du marché, le soumissionnaire joindra à son offre une **attestation9 récente de régularité** avec ses obligations relatives au **paiement des cotisations sociales** selon les dispositions légales du pays où il est établi. Le soumissionnaire enregistré en Belgique joindra à son offre l’attestation portant sur le dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de réception des demandes de des offres.

## Attestation de régularité relative au paiement des impôts et taxes

Au plus tard avant l’attribution du marché, le soumissionnaire joindra à son offre une **attestation**9 **récente de régularité** avec ses obligations relatives au **paiement des impôts et taxes** selon les dispositions légales du pays où il est établi.

## Le document attestation que le soumissionnaire n’est pas en situation de faillite,

## Sauf lorsque le pouvoir adjudicateur a la possibilité d’obtenir directement le document ou l’information pertinente en accédant à une base de données nationale gratuite.

## Un extrait du casier judiciaire

## Au nom du soumissionnaire (personne morale) ou de son représentant (personne physique) dans le cas où il n’existe pas de casier judiciaire pour les personnes morales ;

## Liste des services similaires

Le soumissionnaire doit joindre à son offre la **liste des principaux services de nature et de complexité comparable (min. 03) qui ont été menés à bien au cours des 5 dernières années (dont au moins 1 service de formation pour la thématique exécutée au Mali) pour un montant cumulé de 30.000 €** en précisant le montant et les dates pertinentes[[2]](#footnote-2), ainsi que les organismes publics ou privés pour le compte desquels elles ont été effectuées, démontrant que le soumissionnaire dispose de l'expérience suffisante pour mener à bien le marché.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Description des principaux services de nature et de complexité comparable (min. 03)** | **Lieux d’exécution** | **Service par thématique de formation (min. 1)** | **Montants concernés** | **Dates de réalisation au cours des 5 dernières années** | **Nom des organismes publics ou privés** |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

## Certificats de bonne exécution

Pour chacun des services présentés dans le tableau ci-dessus, le soumissionnaire doit joindre les copies des certificats de bonne exécution (PV de réception) et tout document justificatif (contrats, factures, etc.) approuvé par l'entité qui a attribué le marché.

## Offre financière et formulaire d’offre

|  |
| --- |
| **Ne changez pas le formulaire d'offre. Les réserves ne sont pas autorisées. Les soumissionnaires doivent, sous peine d'irrégularité substantielle, indiquer les prix en Francs CFA et hors TVA.** |

En déposant son offre, le soumissionnaire déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans le cahier spécial des charges et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions. Le soumissionnaire s’engage à exécuter le présent marché conformément aux dispositions du cahier spécial des charges aux prix forfaitaire suivant, exprimés en Francs CFA et hors TVA (en chiffres) :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Description** | **Unité Homme /Jours** | **Prix unitaires en FCFA HTVA** | **Prix Total HTVA FCFA\*** |
| 1. | Expert principal 1 – Chef de mission (Plaidoyer) | **9** |  | … |
| 2 | Expert principal 2 – Chef de mission (Plaidoyer) | **7** |  |  |
| 3. | Expert principal 3 (Leadership) | **7** |  | … |
| 4. | Expert principal 4 (Communication) | **7** |  | … |
| Montant total HTVA en FCFA |  |  |
| Montant total TTC |  |

**N.B. : Tous les frais connexes (location de voitures/motos, carburant, équipements, rédaction de rapports, préparation des modules, frais administratifs, personnels d’appui) liés à l’exécution du marché doivent être inclus dans le prix forfaitaire.**

|  |
| --- |
| \* Cf. points 4.1.2 « Détermination des prix », « Eléments inclus dans les prix » et 5.13 « Conditions générales de paiement (Art. 66-72 and 127) ». |

Nom et prénom : ………………………………………………

Dûment autorisé à signer au nom de : ………………………………………………

Lieu et date : ………………………………………………

Signature autorisée : ………………………………………………

## Méthodologie

Le soumissionnaire doit joindre à son offre une méthodologie basée sur les instructions décrites ci-dessous et dans les Termes de Référence.

1. **Compréhension des Termes de Référence** :
* Toute remarque relative aux Termes de Référence, importante pour la bonne réalisation des activités, en particulier des objectifs et des résultats escomptés, montrant le degré de compréhension du marché.
* Enseignements tirés d’expériences similaires antérieures. Explication des risques et des hypothèses ayant une incidence sur l'exécution du marché.
1. **Programme de formation** :
* Pour chaque thématique, description du programme de formation (contenu, résultats & objectifs, méthode pédagogique, durée)
1. **Description de l'approche générale relative aux activités de renforcement des compétences** :
* Aperçu de l'approche proposée pour la mise en œuvre des activités de renforcement des compétences.
* Liste des activités proposées considérées comme nécessaires pour atteindre les objectifs du marché.
* Ressources et résultats correspondants.

**Veuillez noter que la « Compréhension des Termes de Référence » et la « Approche » ne peut pas dépasser 15 pages. Ne répétez / copier pas les TdRs.**

## Experts principaux

Le soumissionnaire doit compléter et joindre le **tableau** ci-dessous, ainsi que le **CV de chaque expert principal proposé** pour la mise en œuvre de ce marché de services Le CV de chaque expert devrait se limiter à 3 pages et un seul CV doit être fourni pour chaque poste identifié dans les Termes de référence. Les qualifications et l'expérience de chaque expert principal doivent clairement correspondre aux profils indiqués dans les Termes de référence. Les copies des diplômes de chaque expert principal doivent être jointes à l’offre.

| **No** | **Personnel clé** | **Qualification** | **Nombre d’année d’expérience**  | **Nombre de projets similaires**  | **Nom de l’expert proposé dans l’offre** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 1. | **Expert principal 1 -Chef de mission (gouvernance climatique)** | Avoir au moins un niveau Bac + 4 en sciences environnementales.Justifier d’au moins 5 ans d’expérience professionnelle dans la gouvernance climatiqueAvoir trois références requises comme formateur en gouvernance climatique, changement climatique et adaptation. |  |  |  |
| 2. | Expert principal 2 – (**Plaidoyer**) | Avoir au moins un niveau Bac + 4 en sciences sociales, management ou tout domaine apparenté ;Au moins 10 ans d’expertise avérée en plaidoyer ;Avoir trois références en tant que chargé de plaidoyer dans le domaine de la coopération internationale ;Capacité pédagogique et méthodologique avérée, notamment avec les outils numériques. |  |  |  |
| 3. | Expert principal 3 (**Communication**) | Avoir au moins le niveau Bac + 4 en communication, sciences de la communication ;Au moins 05 ans d’expérience professionnelle en matière de communication institutionnelle pour les ONG ;Avoir trois références dans la conduite de formation en communication institutionnelle ;Bonne maîtrise des nouvelles technologies de la communication, notamment de la communication digitale ;Excellentes capacités d’animation ;Connaissance des enjeux de la communication dans plusieurs pays, expérience avec des ONG de terrain, voire sur le terrain. |  |  |  |
| 4 | Expert 4 (**Education environnementale**) | Bac + 4 en sciences de l’environnementAu moins 05 ans d’expérience professionnelle en matière de formation en éducation environnementale pour les institutions et les ONG ;Avoir deux références dans la conduite de formation en éducation environnementaleBonne maîtrise des outils informatiques, notamment en communication digitale en lien avec l’environnement ;Excellentes capacités d’animation. |  |  |  |

## Déclaration d'exclusivité et de disponibilité

En soumettant cette offre, le soumissionnaire déclare explicitement que les experts principaux suivants sont disponibles pendant toute la période de mise en œuvre les tâches définies dans les Termes de Référence et/ou dans la méthodologie[[3]](#footnote-3). **Les experts principaux ne seront pas remplacés lors de la mise en œuvre du marché sans l'approbation écrite préalable du pouvoir adjudicateur**[[4]](#footnote-4).

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Expert principal** | **Du :** | **Au :** |
| **Expert principal 1 – Chef de mission** **(Chef de mission (gouvernance climatique))** |  |  |
| **Expert principal 2 – (Plaidoyer)** |
| Nom : | Nov. 2024 | Mai 2025 |
| **Expert principal 2 (Leadership)** |
| Nom : | Nov. 2024 | Mai 2025 |
| **Expert principal 4 (Communication)** |
| Nom : | Nov. 2024 | Mai 2025 |

Nom et prénom :

Date :

Signature autorisée :

1. En cas d’association momentanée, l'attestation doit être présentée pour tous les membres de l’association. [↑](#footnote-ref-1)
2. En cas de contrat-cadre (sans valeur contractuelle), seuls les contrats correspondant aux taches mises en œuvre dans le cadre d'un tel contrat seront pris en considération. [↑](#footnote-ref-2)
3. Tout expert engagé dans le cadre d’un autre marché, pour lequel la contribution de son poste pourrait être requise aux mêmes dates que ses activités au titre du présent marché, ne doit en aucun cas être proposé comme expert principal pour ce marché. Par conséquent, les dates/périodes incluses pour un expert principal dans la déclaration de disponibilité ne doivent pas faire double emploi avec les dates auxquelles il/elle s’engage à travailler en tant qu’expert principal pour tout autre contrat. [↑](#footnote-ref-3)
4. En cas de remplacement, les qualifications et l'expérience de l'expert doivent être au moins égales à celles de l'expert principal proposé dans l'offre. [↑](#footnote-ref-4)